

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Moisdon-La-Rivière

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/001 en date du 5 janvier 2018 une enquête publique est ouverte à la mairie de Moisdon-La-Rivière, pendant une période de 31 jours, du lundi 5 février 2018 à 9h00 au mercredi 7 mars 2018 à 16h30 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS « Éoliennes de Champ Ricous » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Moisdon-La-Rivière.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1° de la nomenclature des installations classées.

M. Gilbert Costedoat, ingénieur en chef des études et techniques d'armement à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Moisdon-La-Rivière, les observations du public aux dates et heures ci-après :

– lundi 5 février	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie de Moisdon-la-Rivière
– mardi 13 février	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie de Moisdon-la-Rivière
– samedi 24 février	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie de Moisdon-la-Rivière
– vendredi 2 mars	de 14 h 00 à 16 h 30 :	mairie de Moisdon-la-Rivière
– mercredi 7 mars	de 14 h 00 à 16 h 30 :	mairie de Moisdon-la-Rivière

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie de Moisdon-La-Rivière aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Moisdon-La-Rivière. Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur en mairie de Moisdon-La-Rivière (4 rue du Camp, 44520 Moisdon-La-Rivière) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-586@registre-dematerialise.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations transmises par voie électronique seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique: www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Moisdon-La-Rivière pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS « Éoliennes de Champ Ricous », ayant son siège social 215 rue Samuel Morse – Le Triade II - 34000 Montpellier ou par courriel vers Mme Laure DUVAL (chef de projets) à l'adresse suivante : laure.duval@engie.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par la préfète assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.